

Mémoire

Objet : **Projet de mini-centrale hydroélectrique à Val-Jalbert**

Présenté au Bureau d'audiences publiques en environnement le 17 avril 2012

Par : Jean-François Robert

Introduction

Je suis citoyen de St-Félicien et producteur agricole de profession. J'ai aussi une formation professionnelle en aménagement forestier. La question énergétique me préoccupe depuis longtemps et je me suis d'ailleurs impliqué dans d'autres consultations publiques portant sur l'avenir des cours d'eau de notre région.

Dans un premier temps je veux revenir sur le contexte qui est à l'origine de l'initiative du promoteur, la Société d'énergie communautaire du Lac St-Jean. Ensuite je veux situer ce projet particulier de centrale hydroélectrique dans une optique de gestion par bassin versant. Celui de la rivière Ouiatchouan faisant partie intégrante de celui, plus large, du Lac St-Jean. Enfin, dans cette perspective, je ferai part au Bureau d'audience publique de mon appréciation du projet et de suggestions en cohésion avec ce point de vue.

Justification du projet

Le contexte qui a permis l'émergence de ce projet est la relance par le gouvernement du Québec du programme des minicentrales hydroélectriques. Cette troisième version de ce programme vise la production de 150 MW à travers des projets contrôlés à 51% par des communautés locales, régionales ou autochtones.

Si, d'entrée de jeu, il faut saluer l'association de ces communautés autour d'un objectif commun, il faut aussi se questionner sur la pertinence du programme de minicentrales en matière de sécurité énergétique. En effet, la finalité de la production d'électricité, peu importe la filière énergétique, devrait être la satisfaction d'un besoin d'énergie à l'échelle du réseau de distribution existant. On ne fait pas un barrage pour créer des emplois ou pour générer quelque retombée que ce soit. Ce sont des conséquences souhaitables, bien sur, de toute initiative privée ou publique, mais ce n'en sont pas les raisons premières.

Or, selon les sources d'informations auxquelles j'ai accès, nous vivons présentement une période de surplus d'énergie, période qui selon les mêmes sources risque de durer encore longtemps. Je pose la question, et la cible de ma question n'est pas tant la Société d'énergie communautaire que le « programme » qui lui a permis de voir le jour : Est-ce que produire 16 MW en pleine période de surplus énergétique est une initiative défendable sur les plans économique, énergétique et environnemental ?

Et même s'il était démontré que la demande énergétique dépasse notre capacité de production, il faudrait s'interroger sur le meilleur moyen de la combler : économies d'énergies, amélioration des installations existantes, autres filières, etc.

Par ailleurs, le programme passe outre à l'une des recommandations de la Commission Doyon, en offrant un prix fixe de 7.5¢/ kwh aux promoteurs plutôt que d'aller en appel d'offre pour obtenir le meilleur prix pour l'électricité issue des minicentrales. Les coûts de transport et de distribution d'Hydro-Québec feront passer

ce prix bien au-delà des 10¢ le kwh. En définitive, il s'agit d'une forme de détournement de fonds publics.

Bref, est-ce qu'on a besoin de cette électricité et est-ce que l'on a pas mieux à faire avec l'ensemble des ressources du bassin hydrographique de la rivière Ouiatchouan ?

Dans une perspective de gestion par bassin versant

Bien au-delà de la seule question de la qualité de l'eau, la gestion intégrée de l'eau par bassin versant cherche à harmoniser l'ensemble des différents usages sur le territoire ainsi délimité. *« Cette approche permet d'avoir une vision globale et de connaître les effets cumulatifs des activités sur la ressource eau et sur les autres usages de l'eau. Lorsque l'on considère les utilisations et les activités qui touchent l'eau de façon isolée, ces usages peuvent avoir un effet négligeable sur la ressource, mais lorsqu'on les considère globalement, l'impact peut être majeur »* (tiré du site internet de l'OBV Lac St-Jean).

Or, s'il y a un usage qui a des répercussions définitives sur un plan d'eau, c'est bien un ouvrage hydroélectrique. À preuve, le résumé de l'étude d'impact fait état d'une multitude de mesures d'atténuation qu'il faudra mettre en place suite au développement du seul usage hydroélectrique.

À priori, même si le terme « gestion par bassin versant » est absent de la documentation disponible, je reconnais que le promoteur tient compte des différents usages dans son étude d'impact ainsi que dans la pré-consultation qu'il a mené. Mais cela est le propre d'une étude d'impact traditionnelle et de l'importance accordée maintenant à l'acceptabilité sociale des projets de cette nature.

Lors de la première partie de l'audience publique, j'ai questionné le promoteur sur l'intégration du projet au concept de gestion par bassin versant et sur la relation qui me semblait devoir couler de source avec les organismes de bassin versant. Les réponses que l'on m'a fournies faisaient état de mesures d'atténuation sur le plan faunique, au niveau du bassin de la rivière Ouiatchouan, exclusivement. J'estime que l'analyse doit s'étendre à l'échelle du Bassin versant du Lac St-Jean, ne serait-ce que pour se donner une perspective et un plan d'ensemble de la gestion de la ressource eau en relation avec les autres ressources.

J'ai été stupéfait d'apprendre que le Comité de Bassin de la Rivière Ouiatchouan dispose d'un plan directeur de l'eau qui date de février 2008 et que je n'en trouve pas mention dans la documentation mise à disposition par le promoteur.

Je suis moins surpris quand je constate qu'à la lecture des 4 enjeux, 15 orientations et 45 objectifs qui composent ce plan directeur, on ne retrouve pas de projet de minicentrale, même s'il était déjà dans l'air à ce moment. (par. 7.6.2, p.85 : « Il s'agit d'un projet d'environ 10 MW pour financer le site historique de Val Jalbert et pour servir à l'interprétation de l'hydroélectricité ». À l'évidence, l'opportunisme l'emporte encore sur la planification en matière d'occupation du territoire.

Et c'est bien là qu'est l'os : pour moi, l'intégration du concept de gestion par bassin versant, par les autorités en charge de planifier l'occupation de notre territoire, est un pré-requis à tout nouveau projet d'envergure à plus forte raison s'il n'y a pas urgence à produire de l'électricité excédentaire.

Conclusion et Suggestions

Face à l'état actuel de la demande en électricité et devant le manque de données quant à la pertinence de construire des minicentrales hydroélectriques dans l'éventualité où cette demande devait se raffermir, je crois qu'il faut mettre le projet hydroélectrique sur la rivière Ouiatchouan à Val Jalbert sur la glace.

On ne se lance pas dans la production d'électricité pour financer un site touristique ou pour interpréter l'hydroélectricité. Au surplus, on peut ériger un centre d'interprétation de l'hydroélectricité à Val Jalbert sans faire de barrage. Il y a suffisamment de quoi s'inspirer dans notre région. En effet, dans le plan directeur de l'eau de la Rivière Ouiatchouan, on peut lire que le Saguenay Lac St-Jean compte 324 barrages. Parmi ceux-ci, les 2/3 de ceux qui ont plus de 10 m sont la propriété de Rio Tinto Alcan, qui les exploite pour des fins hydroélectriques. Le Lac St-Jean lui-même est un réservoir.

L'aspect positif de la démarche qui nous rassemble devant le BAPE tient au fait qu'elle relève de l'association des deux communautés qui cohabitent sur notre territoire.

Partant de là, en lieu et place d'un projet de centrale hydroélectrique, je suis d'avis que les mêmes promoteurs « communautaires » pourraient se mettre à pied d'œuvre pour actualiser les objectifs et réaliser les actions identifiées dans le plan directeur de l'eau du Comité de Bassin de la rivière Ouiatchouan. Je suis convaincu qu'il y a là un potentiel de développement économique encore plus intéressant que celui de minicentrale. Ce potentiel est d'ailleurs tout aussi réel sur l'ensemble des sous-bassins qui alimentent le bassin versant du Lac St-Jean.

Chacun des usages actuellement présents sur le territoire représente, en lien avec le concept de gestion par bassin versant, un potentiel de développement. Que ce soit en agriculture, en foresterie, en villégiature ou en tourisme, il y a des aménagements à concevoir, à planifier et à réaliser qui représentent des emplois et des retombées économiques considérables. A cet effet, les redevances et autres droits d'exploitation prélevés pour l'utilisation des ressources d'un territoire devraient retourner sur ce territoire par le biais des projets d'aménagement des bassins versants. L'intérêt collectif serait mieux servi ainsi.

Notre contribution à ce jour au développement hydroélectrique devrait pouvoir nous assurer une bonne partie du financement nécessaire à l'aménagement du territoire. Nous avons la latitude pour mettre la barre haute en matière de développement et d'environnement : nos projets se doivent d'afficher des avantages et des améliorations sur le plan de la qualité du milieu où ils s'implantent plutôt que de nécessiter une panoplie de mesures d'atténuation. Je fais le pari que notre économie s'en portera mieux.

Merci

JF Robert
St-Félicien
13 avril 2012

